



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ajustement du tableau des effectifs

DE20160321_56	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteur : François ELIE	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

R E S S O U R C E S

Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines
id : 1309

Conseil municipal
21 mars 2016

56

Rapporteur : François ELIE

Afin de procéder à la nomination des fonctionnaires dont les dossiers d'avancement de grade et de promotion interne seront soumis à l'avis de la prochaine commission administrative paritaire, je vous propose de créer, par anticipation, les postes correspondants aux possibilités maximum de nominations, à compter du 1er juillet 2016.

Selon les avis émis par la commission administrative paritaire et les décisions prises par Monsieur le Maire, ces créations seront neutralisées par la suppression des postes des agents promus lors du prochain conseil municipal.

Grade	Nombre de postes
Directeur(rice) territorial(e)	+3
Attaché(e) principal(e)	+1
Attaché(e) territorial(e)	+1
Ingénieur(e) en chef classe normale	+2
Ingénieur(e) principal(e)	+1
Puéricultrice hors classe	+1
Directeur(rice) de police municipale	+1
Educateur(rice) principal(e) de jeunes enfants	+2
Educateur(rice) principal(e) des activités physiques et sportives 1ère classe	+1
Assistant(e) de conservation principal(e) 1ère classe	+1
Rédacteur(rice) principal(e) 2ème classe	+1
Rédacteur(rice)	+1
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 1ère classe	+2
Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe	+9
Auxiliaire de puériculture principal(e) 1ère classe	+2
ATSEM principal(e) 1ère classe	+1

Grade	Nombre de postes
Brigadier(e) chef principal(e)	+4
Agent(e) de maîtrise principal(e)	+2
Agent(e) de maîtrise	+10
Opérateur(rice) principal(e) des activités physiques et sportives	+1
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 2ème classe	+4
Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	+18
Adjoint(e) du patrimoine principal(e) 2ème classe	+1
Auxiliaire de puériculture principal(e) 2ème classe	+5
ATSEM principal(e) 2ème classe	+1
Brigadier	+2
TOTAL	+78

Pour faire suite aux derniers appels à mobilité interne, il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Attractivité et développement territorial – Direction solidarité	Animateur(rice) de l'accompagnement social des projets urbains	Attaché(e)	Fermeture	- 1
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	Création	+ 1
Ressources internes – Direction bâtiments logistique	Agent(e) technique polyvalent(e)	Agent(e) de maîtrise principal(e)	Suppression	-1
Ressources internes – Service achats approvisionnements	Gestionnaire des clés et magasinier/livreur	Cadre d'emplois des agent(e)s de maîtrise	Création	+ 1
Cabinet du Maire – Service courrier reprographie	Assistant(e) administratif(ve)	Adjoint(e) administratif(ve) 1ère classe	Fermeture	-1
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Vie quotidienne – Direction espaces publics	Chargé(e) de la propreté urbaine	Adjoint(e) technique 2ème classe	Fermeture	-1
Cabinet du Maire – Direction police municipale	Agent(e) de surveillance de la voie publique	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+1
Direction générale –	Préventeur(rice)	Cadre d'emplois des	Fermeture	-1

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Direction des ressources humaines		technicien(ne)s		
		Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+ 1
TOTAL				0

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement au remplacement de fonctionnaires, il est proposé de transformer les postes existants pour permettre d'engager les procédures de recrutement :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Attractivité et développement territorial - Développement urbain	Responsable cellule autorisation droit des sols	Cadre d'emplois des rédacteur(rice) ou des technicien(ne)s	Fermeture	-1
	Instructeur autorisation droit des sols	Cadre d'emplois des rédacteur(rice) ou des technicien(ne)s ou des adjoint(e)s administratif(ve)s ou des adjoint(e)s techniques	Création	+ 1
Vie quotidienne – Direction espaces publics	Responsable régie voirie	Agent(e) de maîtrise principal(e)	Fermeture	- 1
		Cadre d'emplois des technicien(ne)s ou des agent(e)s de maîtrise	Création	+ 1
TOTAL				0

Afin de procéder à l'affectation définitive d'agents issus du dispositif « rebondir », il vous est proposé de réaliser les ajustements suivants :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Vie quotidienne – Direction petite enfance éducation	Agent(e) de service polyvalent(e)	Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	Fermeture	-1
Direction générale – Direction des ressources humaines	Assistant(e) administratif(ve)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	Création	+ 1
Direction générale – Direction des ressources humaines	Assistant(e) administratif(ve)	Adjoint(e) administratif(ve) 2ème classe	Fermeture	-1
Vie quotidienne – Direction petite enfance éducation	Assistant(e) administratif(ve)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	Création	+ 1
TOTAL				0

Dans le cadre de la réorganisation du cabinet du maire, il vous est proposé de procéder à la transformation du poste suivant pour permettre d'engager la procédure de recrutement :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Cabinet du Maire	Assistant(e) du Maire	Rédacteur(rice)	Fermeture	- 1 à cpter du 10/06/2016
Cabinet du Maire	Coordonnateur(rice) administratif(ve) du cabinet du maire	Cadre d'emplois des attaché(e)s	Création	+ 1
TOTAL				0

Il vous est proposé :

- de procéder aux suppressions et aux créations de postes ci-dessus qui ont été soumises à l'avis du comité technique réuni le 9 mars 2016,
- d'autoriser dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire sur un grade d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 801) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente pour occuper les fonctions de coordonnateur(rice) administratif(ve) du cabinet du maire.

L'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise les collectivités territoriales à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié notamment à un accroissement temporaire d'activité. La durée du contrat ne peut excéder douze mois, compte-tenu, le cas échéant, de son renouvellement, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Afin de répondre aux demandes croissantes des services, un renfort ponctuel en personnel s'avère nécessaire à la direction du développement urbain.

Vu l'avis du comité technique du 9 mars 2016, il vous est proposé de créer à la direction du développement urbain :

- un emploi non permanent du cadre d'emplois des rédacteurs et des attachés à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée de trois mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de recrutement et les avenants éventuels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

6 abstention(s) M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques